

Perspectives

Apériodique – n°23/018 – 19 janvier 2023

Le point de vue

Les risques de pénurie énergétique, « Fake News » ?

Des marchés qui déjouent toutes les prévisions

Alors que des prévisions alarmistes sur les marchés de l'énergie faisaient craindre des pénuries et des prix de l'énergie à des niveaux records cet hiver, ces derniers (pétrole, gaz naturel et électricité) n'ont fait que baisser depuis août dernier. En ce début d'année 2023, les cours du gaz naturel et de l'électricité sont même inférieurs à ceux de l'année dernière avant l'éclatement du conflit russo-ukrainien. Le 10 janvier 2023, le cours du gaz naturel en Europe (référence TTF, *Title Transfer Facility*, l'indice néerlandais qui est utilisé comme référence sur le marché du gaz en Europe) était de 67 € par mégawattheure (MWh) et celui de l'électricité en France de 102 € par MWh, contre 309 € et 710 € respectivement le 25 août dernier. Aucune coupure d'électricité partielle sur le territoire français n'est à déplorer, et le signal EcoWatt est toujours resté au vert, même pendant la première et, pour l'instant, unique vague de froid début décembre. Contre toute attente, les stocks de gaz naturel à fin décembre sont exceptionnellement élevés. Les stocks de gaz naturel en France sont 25% supérieurs au niveau moyen des six dernières années, alors que la France n'est plus livrée en gaz russe depuis plusieurs mois. Les alertes et les recommandations à la sobriété étaient-elles finalement justifiées ? Ou au contraire étaient-elles délibérément exagérées par certains acteurs dans le but d'accroître leurs marges au détriment des consommateurs ?

Une météo clémente

Les demandes en gaz naturel et en électricité sont très sensibles l'hiver aux conditions météorologiques. Les températures nettement supérieures aux normales saisonnières que la France a majoritairement connues depuis octobre ont largement contribué à baisser les besoins énergétiques en ce début d'hiver. Une telle douceur n'était sans doute pas considérée par les autorités dans leurs appels à la sobriété. Si la météo a indéniablement réduit les tensions sur les marchés de l'énergie depuis octobre, c'est aussi la baisse de la consommation économiquement contrainte ou « citoyenne » qui a évité les pénuries et atténué les tensions sur les marchés.

Des consommateurs plus sobres

Par rapport à des périodes aux conditions météorologiques similaires à celles que la France connaît depuis novembre, les demandes en gaz naturel et en électricité sont plus faibles. La température moyenne sur l'ensemble des deux derniers mois de l'année 2022 est assez proche de celle sur les deux derniers mois de l'année 2020 marqués par le deuxième confinement en France. En moyenne, entre novembre et décembre 2022, les consommations électrique et de gaz naturel étaient inférieures aux consommations entre novembre et décembre 2020 de 6,5% et 10% respectivement. Ces baisses de consommation sont essentiellement dues à une plus grande frugalité énergétique des ménages, du secteur tertiaire, des administrations et des TPE/PME. La baisse de la consommation énergétique des gros industriels représente seulement entre 13 et 16% des baisses enregistrées sur les deux derniers mois de l'année 2022. Les plus fortes baisses de la demande en gaz naturel ont été enregistrées par les entreprises des secteurs de la chimie, de la métallurgie et du chauffage urbain. La diminution de la demande en gaz naturel sur les mois de novembre et décembre 2022 a compensé la perte des importations de gaz russe par gazoduc par rapport aux années précédentes. La baisse de la consommation électrique combinée à la baisse des exportations d'électricité française vers

l'Italie et la Suisse ont permis de compenser la réduction de 10 GW en moyenne du parc nucléaire auquel a dû faire face le gestionnaire du réseau de transport électrique, RTE, entre novembre et décembre 2022. Cette baisse de la demande en électricité a aussi limité l'appel aux centrales thermiques à gaz naturel. Ainsi, et malgré une disponibilité plus faible du parc nucléaire, la production des centrales thermiques au gaz naturel sur novembre et décembre 2022 était inférieure à celle enregistrée un an auparavant.

Cette embellie des marchés ne profite pas forcément à tous les consommateurs

Pour autant, les conditions relativement favorables des marchés énergétiques ne se répercutent pas automatiquement sur les consommateurs et notamment sur les professionnels, dont certains ont connu une très forte augmentation de leurs factures énergétiques. Depuis la fin des tarifs réglementés pour les professionnels, les fournisseurs proposent à ces derniers des offres basées sur un prix fixe pendant une période déterminée (un, deux ou trois ans généralement). Les prix hors taxes proposés sont liés aux cours du marché de gros au moment de la conclusion du contrat ou de son renouvellement, et dans le cas du contrat de fourniture d'électricité, les prix dépendent également du prix de l'ARENH (Accès Régulé à l'Électricité Nucléaire Historique) et des allocations ARENH. Seuls certains gros clients industriels achètent une partie ou toute leur consommation au comptant.

Prenons l'exemple de deux artisans qui ont souscrit chez le même fournisseur un contrat de fourniture de gaz naturel à prix fixe sur trois ans. Supposons que le contrat du premier artisan débute le 1^{er} septembre 2019 avec un renouvellement le 30 août 2022, le contrat du second artisan commence le 1^{er} janvier 2020 avec un renouvellement le 30 décembre 2022. Les prix de fourniture de gaz naturel (taxes et composante transport exclus) des deux contrats basés sur les « futures » sont d'environ 17,2 €/MWh pour le premier artisan, et de 16,3 €/MWh pour le second artisan. Le 30 août 2022, lors du renouvellement du contrat du premier artisan, ce dernier est pénalisé par la forte augmentation des cours du gaz naturel. La composante fourniture du gaz naturel alors fixé pour les trente-six prochains mois est dorénavant de 163 €/MWh, soit 9,5 fois plus cher. Le second artisan, en renouvelant son contrat sur la base des cours du gaz naturel du 30 décembre 2022, profitera de la baisse des cours avec un prix fixe de fourniture de 93,1 €/MWh, soit 40% moins cher que pour le premier artisan.

Ainsi, les professionnels ne pouvant bénéficier de tarifs régulés ne sont pas égaux face à leurs fournisseurs de gaz naturel et d'électricité. Les conditions de marché au moment des renouvellements pourront alors profiter à certains et pénaliser d'autres. La baisse actuelle des cours est favorable au renouvellement et éventuellement à la renégociation des contrats pour les professionnels dont les fournisseurs accepteraient de renégocier les prix. La renégociation d'une large part des portefeuilles des fournisseurs de gaz naturel et d'électricité pourrait les fragiliser financièrement. En effet, la résiliation de contrats déjà signés et en vigueur pour de nouveaux contrats plus favorables aux consommateurs, imposera aux fournisseurs de déboucler leurs positions sur les marchés à terme avec un risque d'importantes pertes.

Un hiver pas encore terminé

Les conditions météorologiques sont jusqu'à présent favorables pour les marchés de l'électricité et du gaz naturel. Il reste toutefois encore trois mois critiques pour les systèmes énergétiques avant le début du printemps. Les systèmes restent donc toujours exposés aux possibles vagues de froid, comme celle qui a frappé la France entre le 11 et le 18 décembre 2022. En l'absence de baisse de la demande, la totalité des capacités des centrales thermiques aurait dû être appelée pour équilibrer le système. Au moment du pic de la consommation enregistrée le 12 décembre à 19h30, les capacités thermiques n'auraient pas été suffisantes. Sans la baisse de la consommation électrique, RTE aurait vraisemblablement dû procéder à des délestages. Les craintes de pénurie étaient réelles et c'est grâce à la baisse de la demande, que les délestages n'ont pas eu lieu. Si la mise en route de nouveaux réacteurs nucléaires par EDF est une bonne nouvelle pour le système électrique français, la sobriété et les économies d'énergie sur les trois prochains mois restent néanmoins nécessaires. ■

Stéphane Ferdrin
stephane.ferdrin@credit-agricole-sa.fr

Consultez nos dernières parutions en accès libre sur Internet :

Date	Titre	Thème
19/01/2022	<u>Azerbaïdjan – Peut-il profiter de la grande recombinaison géopolitique du Caucase du Sud ?</u>	PECO et Asie centrale
18/01/2023	<u>Fintech Outlook – Bilan 2022 : Groggy !</u>	Fintech
18/01/2023	<u>Amérique latine – 2022-2023 en quelques graphiques et quelques mots</u>	Amérique latine
17/01/2023	<u>Italie – Scénario 2023-2024 : malgré le choc, une année de croissance</u>	Italie
13/01/2023	<u>Monde – L'actualité de la semaine</u>	Monde
12/01/2023	<u>La mondialisation au secours du climat</u>	Monde
11/01/2023	<u>Espagne – Scénario 2023-2024 : la fin du rebond</u>	Europe
11/01/2023	<u>Tunisie – L'effondrement d'une démocratie balbutiante</u>	Afrique et Moyen-Orient
10/01/2023	<u>Royaume-Uni – Scénario 2023-2024 : de la stagnation à la récession</u>	Royaume-Uni
09/01/2023	<u>Zone euro – Un fléchissement de l'inflation qui mérite prudence avant de crier victoire !</u>	Zone euro
09/01/2023	<u>Allemagne – Scénario 2023-2024 : vers une récession brève et limitée !</u>	Europe
06/01/2023	<u>Monde – L'actualité de la semaine</u>	Monde
06/01/2023	<u>France – Scénario 2023-2024 : l'économie à l'épreuve de l'inflation</u>	France
02/01/2023	<u>L'OBSERVATOIRE financier des entreprises agroalimentaires</u>	Agri-Agro-alimentaire

Crédit Agricole S.A. — Études Économiques Groupe

12 place des Etats-Unis – 92127 Montrouge Cedex

Directeur de la Publication et rédacteur en chef : Isabelle Job-Bazille

Documentation : Dominique Petit - **Statistiques :** Alexis Mayer – Jorge Mamani-Soria

Contact: publication.eco@credit-agricole-sa.fr

Consultez et abonnez-vous gratuitement à nos publications sur :

Internet : <https://etudes-economiques.credit-agricole.com>

iPad : application **Etudes ECO** disponible sur l'App store

Android : application **Etudes ECO** disponible sur Google Play

Cette publication reflète l'opinion de Crédit Agricole S.A. à la date de sa publication, sauf mention contraire (contributeurs extérieurs). Cette opinion est susceptible d'être modifiée à tout moment sans notification. Elle est réalisée à titre purement informatif. Ni l'information contenue, ni les analyses qui y sont exprimées ne constituent en aucune façon une offre de vente ou une sollicitation commerciale et ne sauraient engager la responsabilité du Crédit Agricole S.A. ou de l'une de ses filiales ou d'une Caisse Régionale. Crédit Agricole S.A. ne garantit ni l'exactitude, ni l'exhaustivité de ces opinions comme des sources d'informations à partir desquelles elles ont été obtenues, bien que ces sources d'informations soient réputées fiables. Ni Crédit Agricole S.A., ni une de ses filiales ou une Caisse Régionale, ne sauraient donc engager sa responsabilité au titre de la divulgation ou de l'utilisation des informations contenues dans cette publication.